

## CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le mardi 20 avril 2010, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: Mme Geneviève Hamelin, conseillère de la Ville de Québec, présidente d'assemblée  
M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président

M. Richard Côté, conseiller de la Ville de Québec  
Mme Julie Lemieux, conseillère de la Ville de Québec  
Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec  
Mme Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec

Sont également présents: M. Gilles Noël, directeur général adjoint  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec  
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette  
M. Sylvain Légaré, conseiller de la Ville de Québec

À 17 heures, madame la présidente constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

**CA-2010-0156**

### **Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 20 avril 2010, tel qu'il a été rédigé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 7 avril 2010**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 7 avril 2010, tel qu'il a été rédigé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Communications écrites au conseil**

---

- Dépôt, par monsieur le maire Marcel Corriveau, de la résolution RVSAD-2010-3189, adoptée par le conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures le 19 avril 2010, intitulée : « *Orientations du conseil municipal pour la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2010* ».

**Règlement hors cour relativement au dossier Ville de Québec c. Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures - Exercices financiers 2006 et 2007 (dossier C.S. 200-17-009198-078) - AJ2010-049 (Ra-1527)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Marcel Corriveau,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'autoriser les procureurs de la Ville de Québec, *Giasson et associés*, à donner suite au projet de transaction et quittance présenté en annexe au sommaire décisionnel, afin de mettre définitivement un terme aux procédures intentées dans le dossier C.S. 200-17-009198-078, selon les modalités qui y sont contenues.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2010-0159**

**Adjudication d'un contrat pour le service de compostage des résidus organiques générés sur le territoire de l'agglomération de Québec (VQ-42561) - AP2010-198 (CT-2191778) — (Ra-1528)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adjuger, à *GSI Environnement inc.*, le contrat pour le service de compostage des résidus organiques générés sur le territoire de l'agglomération de Québec, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42561 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 18 mars 2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et 2012 par les autorités compétentes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2010-0160**

**Cession à titre gratuit, à *Carnaval de Québec inc.*, des lots 1 940 245 et 1 941 008 du cadastre du Québec - DE2009-105 (CT-DE2009-105) — (Ra-1520)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver la cession à titre gratuit par la Ville de Québec à *Carnaval de Québec inc.*, des lots 1 940 245 et 1 941 008 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, avec bâtisse dessus construite. Cette cession est faite sans garantie et au risque et péril de l'acquéreur, ce dernier s'engageant à ne pas vendre ni céder ses droits dans lesdits immeubles sans les avoir au préalable offerts à la Ville par avis écrit. Dans les 120 jours de la réception de l'avis écrit, la Ville aura la faculté d'acquérir lesdits immeubles à titre gratuit. Si la Ville désire ne pas se prévaloir de ladite offre, l'acquéreur pourra, à l'expiration du délai de 120 jours, disposer de ses droits en faveur d'un tiers. En cas de dissolution, de liquidation ou d'abandon de sa charte, l'acquéreur s'engage à remettre tous ses biens meubles et immeubles à la Ville de Québec. Ladite cession est sujette à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0161

**Cession conditionnelle, à la *Coopérative de solidarité Les Habitations du Châtelois*, du lot 4 573 260 du cadastre du Québec - District électoral de Neufchâtel - Arrondissement des Rivières - DE2010-042 (Ra-1527)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu :

- 1° d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution CA-2009-0360;
- 2° de céder à titre gratuit, à la *Coopérative de solidarité Les Habitations du Châtelois* pour son projet *Les Habitations du Châtelois*, l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 573 260 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 4 749,6 mètres carrés, tel que montré au plan préparé par monsieur Claude Vincent, arpenteur-géomètre, le 27 janvier 2010 sous le numéro 7227 de ses minutes, dans le but d'y réaliser un projet de logement social d'environ 52 unités de logement. Cette cession est toutefois conditionnelle à l'obtention des approbations requises du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à l'acceptation définitive du dossier par la Ville et la *Société d'habitation du Québec*, dans le cadre du programme *AccèsLogis Québec*, et ce, d'ici le 31 décembre 2010.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0162

**Autorisation pour un virement de fonds de 1 300 000 \$ au poste *Contingent* - FN2010-019 (Ra-1528)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu d'autoriser un virement de fonds de 1 300 000 \$, du budget des contributions d'employeur vers le poste *Contingent*.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Modification, par résolution, du Règlement de l'agglomération sur la réalisation des travaux de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 311 - GI2010-044 (Ra-1527)**

---

Attendu que le 4 mars 2008, le conseil d'agglomération de la Ville de Québec a adopté le *Règlement de l'agglomération sur la réalisation des travaux de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 311;

Attendu que dans la dépense prévue au règlement, certains éléments sont depuis devenus de la compétence, soit du ministère des Transports du gouvernement du Québec, soit de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

Attendu qu'il y a lieu de diminuer le montant de la dépense et de l'emprunt autorisés de 4 870 000 \$ pour tenir compte de ce fait, la dépense et l'emprunt étant portés de 17 535 500 \$ à 12 665 500 \$;

Considérant que la *Loi sur les cités et villes* permet d'amender un règlement d'emprunt par résolution, lorsque la modification à effectuer ne change pas l'objet de l'emprunt et n'a pas d'effet sur la charge des contribuables;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux, appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté, il est résolu de modifier le *Règlement de l'agglomération sur la réalisation des travaux de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 311, comme suit :

- 1° L'article 1 de ce règlement est modifié par le remplacement de « 17 535 500 \$ » par « 12 665 500 \$ »;
- 2° L'article 3 de l'annexe 1 est modifié par le remplacement de « 17 535 500 \$ » par « 12 665 500 \$ »;
- 3° L'annexe 1 de ce règlement est modifiée par le remplacement de « **TOTAL : 17 535 500 \$** » par « **TOTAL : 12 665 500 \$** ».

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les véhicules hippomobiles relativement au test démontrant l'état de santé du cheval, R.A.V.Q. 485 - DG2010-041**

---

Madame la conseillère Michelle Morin-Doyle déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur les véhicules hippomobiles* afin que l'examen de santé du cheval comprenne un test Coggin's bisannuel plutôt qu'annuel, afin que l'examen myoarthrosquelettique soit remplacé par un examen de boiterie et afin que l'obligation relative à l'analyse parasitologique et l'examen nerveux soient supprimés.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CAAM-2010-0165**

***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur les services professionnels relatifs aux services et activités du Service des travaux publics relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 550 - TP2010-014 (Ra-1527)***

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Marie-Josée Savard qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'octroi des contrats de services professionnels requis pour la définition d'avant-projets, la préparation d'études et d'estimations de coûts ainsi que de plans et devis relatifs aux services et activités de la Division du traitement des eaux du Service des travaux publics relevant de la compétence d'agglomération.

Ce règlement prévoit une dépense de 300 000 \$ pour les services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CA-2010-0166**

***Appropriation d'un montant de 30 000 \$ au fonds général de l'agglomération - TP2010-014 (Ra-1527)***

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'approprier un montant de 30 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 550. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2010-0167

***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection de rues dans le cadre des travaux de modernisation du complexe Jacques-Cartier et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 553 - GI2010-042 (Ra-1528)***

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Julie Lemieux qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de réfection d'une partie des rues de la Couronne et Dorchester, requis dans le cadre du projet de modernisation du complexe Jacques-Cartier, ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 1 250 000 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2010-0168

***Appropriation d'un montant de 125 000 \$ au fonds général de l'agglomération - GI2010-042 (Ra-1528)***

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'approprier un montant de 125 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 553. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de fonctionnement et son mode de paiement et de remboursement.

CA-2010-0169

***Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.A.V.Q. 455 - DG2010-010 (Ra-1526)***

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la réduction du nombre d'arrondissements*, R.A.V.Q. 455.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2010-0170**

***Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification pour la fourniture de rapports de caractérisation de l'eau potable distribuée, R.A.V.Q. 531 - EN2010-025 (Ra-1525)***

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification pour la fourniture de rapports de caractérisation de l'eau potable distribuée*, R.A.V.Q. 531.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2010-0171**

***Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des voies réservées à l'usage exclusif de certains véhicules sur le boulevard Wilfrid-Hamel, la rue Marie-de-l'Incarnation et la côte de la Pente-Douce relativement aux heures d'application sur le boulevard Wilfrid-Hamel, R.A.V.Q. 546 - AT2010-036 (Ra-1526)***

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des voies réservées à l'usage exclusif de certains véhicules sur le boulevard Wilfrid-Hamel, la rue Marie-de-l'Incarnation et la côte de la Pente-Douce relativement aux heures d'application sur le boulevard Wilfrid-Hamel*, R.A.V.Q. 546.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0172

***Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que d'accessoires et d'équipements d'appoint d'utilisation mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 547 - EM2010-003 (Ra-1526)***

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que d'accessoires et d'équipements d'appoint d'utilisation mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 547.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0173

***Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que d'accessoires et d'outillage d'appoint relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 548 - EM2010-004 (Ra-1526)***

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que d'accessoires et d'outillage d'appoint relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 548.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0174

***Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules hybrides et de systèmes de combustion d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 549 - EM2010-005 (Ra-1526)***

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules hybrides et de systèmes de combustion d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 549.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Période de questions des citoyens**

---

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

### **Période d'interventions des membres du conseil**

---

Une période d'interventions est tenue à l'intention des membres du conseil.

**CA-2010-0175**

### **Clôture de la séance**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu que ladite séance soit levée à 17 h 15.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Geneviève Hamelin  
Présidente

Sylvain Ouellet  
Greffier